



Région : BRETAGNE  
Département : MORBIHAN  
Arrondissement : LORIENT  
Commune : NOSTANG

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2024

*Membres en exercice : 19*

*Membres présents : 14*

*Membres votants : 17*

**Désignation du secrétaire de séance : Dominique TRECANT**

Information des conseillers sur les décisions de Monsieur Le Maire prises dans le cadre de sa délibération de délégation de compétences

NUMÉRO D'ORDRE	INTITULÉ	VOTE
DE-2024-07-01	Approbation de la révision numéro 1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	<b><u>Voix :</u></b> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
DE-2024-07-02	Dénomination et numérotation lotissement rue du Maroc	<b><u>Voix :</u></b> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
DE-2024-07-03	Subventions aux associations	<b><u>Voix :</u></b> Pour : 15 (retrait de Christophe TERRES) Contre : 0 Abstention : 1 (Jean-François THIEBOT)

DE-2024-07-04	Autorisation de lancer un marché	<p style="text-align: right;"><b><u>Voix :</u></b></p> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
DE-2024-07-05	Transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique	<p style="text-align: right;"><b><u>Voix :</u></b></p> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
DE-2024-07-06	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (SPED) 2023	<p style="text-align: right;"><b><u>Voix :</u></b></p> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0
DE-2024-07-07	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2023	<p style="text-align: right;"><b><u>Voix :</u></b></p> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Jean-Pierre GOURDEN</b> Présent	<b>Christophe TERRES</b> Présent	<b>Marie LE QUINTREC</b> Présente
<b>Claude CONAN</b> Ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE	<b>Ghislaine BROQUARD</b> Présente	<b>Denis L'ANGE</b> Présent
<b>Dominique TRECANT</b> Présent	<b>Renée GAIVORT</b> Présente	<b>Anne-Françoise LE BIHAN</b> Présente
<b>Thibault DE LA MOTTE</b> Absent excusé	<b>Véronique PERON</b> Ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT	<b>Didier LE CHANU</b> Présent
<b>Nolwenn GENTIL</b> Présente	<b>Pierre-Alain LOEZIC</b> Présent	<b>Lucie KOWAL</b> Présente
<b>Philippe DEPUTTE</b> Présent	<b>Solenn LOEZIC</b> Ayant donné pouvoir à Marie LEL QUINTREC	<b>Jean-François THIEBOT</b> Présent
<b>Myriam ROSSOLIN</b> Absente excusée		



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**APPROBATION DE LA REVISION NUMERO 1 DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**

**a. Révision numéro 1 du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Nostang**

VU l'article L2224-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération DE-2022-09-01 portant approbation du projet de révision numéro 1 du schéma directeur et du zonage des eaux usées,  
Vu les avis n° 2022-010307/ n°2022DKB3 et n°2022-010308/ n°2022DKB4 datés du 03 février 2023 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe),  
Vu l'avis n°2023-011096 daté du 25 janvier 2024 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe),  
Vu la décision du 07 février 2024 n° E24000014/35 de Monsieur le président du tribunal administratif de Rennes,  
VU l'arrêté AR-2024-11 en date du 16 février 2024 prescrivant l'enquête publique relative à la révision n°1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,  
Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 18 mars 2024 au 19 avril 2024,  
VU le rapport du commissaire enquêteur émettant un avis favorable assorti de recommandations.



L'étude porte donc sur l'ensemble des zones urbanisées de la commune, ainsi que les zones destinées à l'urbanisation, non desservies actuellement par le réseau collectif.

Sur ce projet, le 3 février 2023, la MRAe nous a demandé de présenter une étude d'impact environnementale, pour laquelle elle a rendu une décision tacite.

L'enquête publique s'est donc tenue du 18 mars 2024 au 19 avril 2024. Elle comptabilise deux visites et deux inscriptions sur le registre. Le commissaire enquêteur un émis un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Poursuivre les travaux du schéma directeur d'assainissement et mettre en œuvre les mesures préconisées pour supprimer les anomalies constatées sur le réseau.
- Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif présentant des risques sanitaires et/ou environnemental.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la révision du schéma directeur et du zonage des eaux usées.

#### **b. Zonage et schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales**

Par délibération en date du 21 novembre 2022, la commune de Nostang a approuvé le projet de zonage et de schéma directeur des eaux pluviales. En effet, la commune de Nostang souhaite réaliser une actualisation de son plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales (révision numéro 1) afin de le mettre en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Cet article stipule que « Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoins, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement. »

Une étude « Schéma directeur d'Assainissement eaux pluviales » a été réalisée en 2015-2016. Cette étude avait permis d'actualiser les plans de réseau eaux pluviales et d'analyser le fonctionnement hydraulique du réseau. Ce diagnostic a permis de définir les orientations d'aménagements à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales existant.

Comme pour les eaux usées, la MRAe nous a demandé d'effectuer une étude d'impact environnemental, sur laquelle elle a rendu un avis tacite.

Ce dossier a été soumis en enquête publique en même temps que le zonage des eaux usées. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Poursuivre le suivi bactériologique des exutoires
- Retranscrire les prescriptions du zonage dans le règlement du PLU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la révision du schéma directeur et du zonage des eaux usées.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 056-215601485-20240718-20240701-DE

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,**

**Dominique TRECANT**



**Le Maire**  
**Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

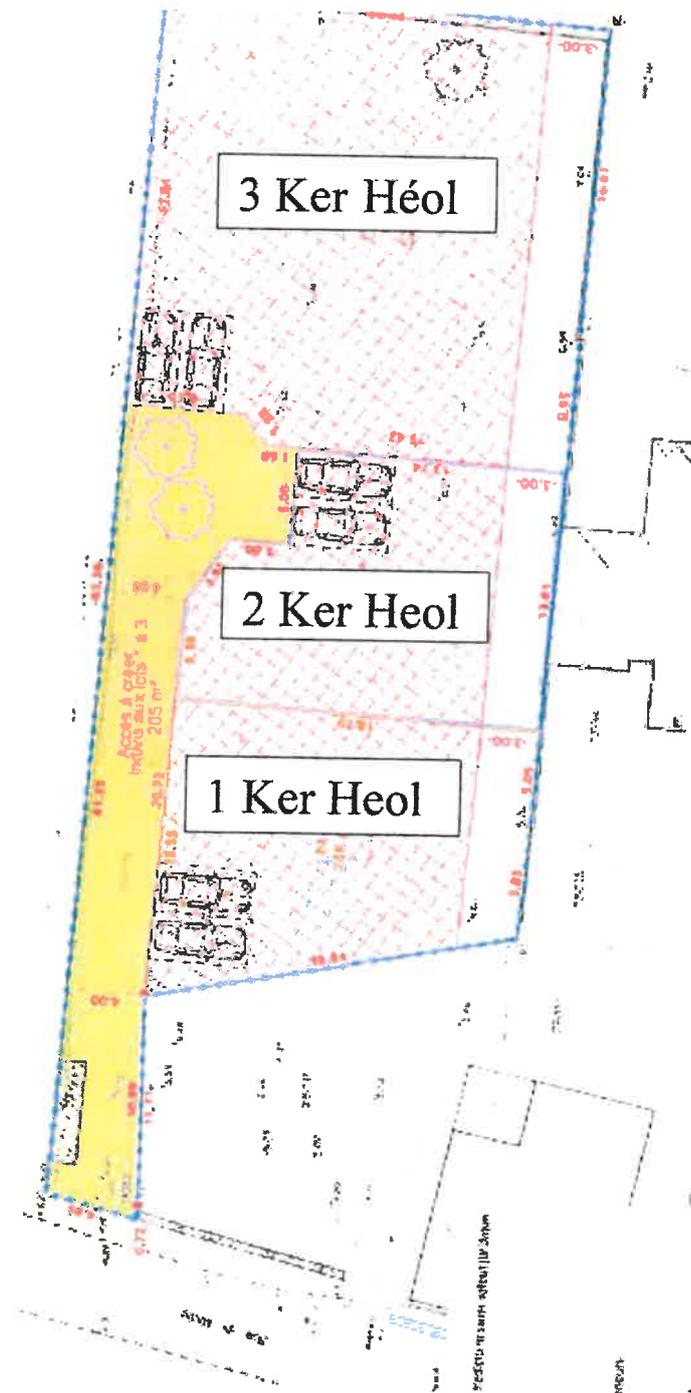
**Etai<sup>ent</sup> absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT RUE DU MAROC**

Monsieur Le Maire explique qu'un permis d'aménager pour la mise en place d'un lotissement de trois terrains rue du Maroc a été déposé en mairie.





Il convient de dénommer et de numéroter ce nouveau lotissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal !

- Dénomme ce nouveau lotissement « Ker Heol ».
- Numérote comme suit :
  - o 1 Ker Heol
  - o 2 Ker Heol
  - o 3 Ker Heol.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

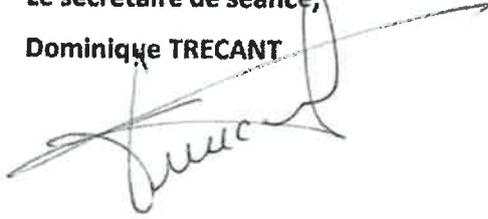
Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 056-215601485-20240718-20240702-DE

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT**



**Le Maire  
Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

VU les commissions finances ;

Madame Ghislaine BROQUARD, adjointe aux associations, explique que les dossiers de demande de subventions reçus à ce jour ont été étudiés par la commission finances.

Après en avoir délibéré et sans la participation de Monsieur Christophe TERRES soit avec 16 votants, le conseil municipal avec 15 voix pour, 1 abstention (Jean-François THIEBOT) et 0 voix contre

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations telles que présenté dans le tableau annexé.

Certifié conforme, le 22/07/2024

Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT



Le Maire  
Jean-Pierre GOURDEN



Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le

ID : 056-215601485-20240718-20240703-DE

BENEFICIAIRES	Versées années précédentes		Elig. Adm. du dossier oui / non	Critère A Intérêt local	Adhér. Nostalgy	Adhér. extérieur Natg : 2	Valeur créère B = E + F	Valeur du point	Montant selon calcul	Proposée à la commission	Retenue par la commission finances	Approuvé par le CIM
	2022	2023										
<b>Associations sportives</b>												
2024-06-20 Boulistes du Pont du Roc		1ere demande	Oui	2	18		18	5,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
2024-05-27 Gym Vitalité	1 400,00 €	1 200,00 €	Oui	3	174		174	5,00 €	2 610,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
2024-06-20 JJB		675,00 €	Oui	3	72		72	5,00 €	1 080,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
2024-06-20 Judo	250,00 €	250,00 €	Oui	3	21		21	5,00 €	315,00 €	315,00 €	315,00 €	315,00 €
2024-06-20 Ria Danse	2 370,00 €	2 370,00 €	Oui	3	163		163	5,00 €	2 445,00 €	2 445,00 €	2 445,00 €	2 445,00 €
Tai Chi				3				5,00 €	0,00 €			
2024-05-27 USN Foot	810,00 €	1 095,00 €	Oui	3	50		50	5,00 €	750,00 €	750,00 €	avis reporté	
<b>Sous total</b>	<b>4 830,00 €</b>	<b>5 690,00 €</b>							<b>7 380,00 €</b>	<b>6 090,00 €</b>	<b>5 340,00 €</b>	<b>5 340,00 €</b>

<b>Intérêt collectif</b>												
Chemins d'Antan :				3				5,00 €	0,00 €			
2024-06-20 Comité des Fêtes	0,00 €	700,00 €	Oui	3	110		110	5,00 €	1 650,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Grain de Scène				3				5,00 €	0,00 €			
2024-05-27 Jumelage	1 125,00 €	1 065,00 €	Oui	3	66		66	5,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €	990,00 €
2024-05-27 Nost'en Roz	500,00 €	500,00 €	Oui	3	63		63	5,00 €	945,00 €	945,00 €	945,00 €	945,00 €
2024-06-20 PARENT'AISE	90,00 €	90,00 €	Oui	3	6		6	5,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
PASS LOISIRS				3				5,00 €	0,00 €			
Peace sur la Breizh				3				5,00 €	0,00 €			
<b>Sous total</b>	<b>1 715,00 €</b>	<b>2 355,00 €</b>							<b>3 675,00 €</b>	<b>2 725,00 €</b>	<b>2 725,00 €</b>	<b>2 725,00 €</b>

<b>Loisir culture</b>												
RI'Arts Fest												
Abri potier				1				5,00 €				
Arts Plastiques				1				5,00 €				
Club Canin SIOULDED				1				5,00 €	0,00 €			
2024-05-27 Club Lostenk	700,00 €	1 000,00 €	Oui	2	52	55	107	5,00 €	1 070,00 €	1 070,00 €	1 070,00 €	1 070,00 €
Nost'en zik				2				5,00 €	0,00 €			
2024-05-27 Patchanosiang		110,00 €	Oui	2	12		11	5,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Scrabooking				1				5,00 €				
Vieilles Calandres				1				5,00 €				
<b>Sous total</b>	<b>700,00 €</b>	<b>1 110,00 €</b>							<b>1 180,00 €</b>	<b>1 180,00 €</b>	<b>1 180,00 €</b>	<b>1 180,00 €</b>

<b>Patrimoine</b>												
2024-05-27 Chapelle Légevin	300,00 €	300,00 €	Oui	3					300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
2024-05-27 Chapelle Locmaria	300,00 €	300,00 €	Oui	3					300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €

BENEFICIAIRES	Versées années précédentes		Elig. Adm. du dossier oui / non	Critère A Intérêt local	Adhér. Nostang	Adhér. extérieur Nstg ; 2	Valeur critère B = E + F	Valeur du point	Montant selon calcul	Proposée à la commission	Retenue par la commission finances	Approuvé par le CMI
	2022	2023										
Chapelle Mane Bihuy	0.00 €	300.00 €		3			7					
2024-05-27 Chapelle St Cado	300.00 €	300.00 €	Oui	3			8		300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Chapelle St Symphonien				3								
<b>Sous total</b>	<b>600.00 €</b>	<b>900.00 €</b>							<b>600.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>900.00 €</b>

Autres associations nostangaises												
2024-05-27 ACCA	180.00 €	180.00 €	Oui	1	37		37	5.00 €	185.00 €	185.00 €	185.00 €	185.00 €
2024-05-27 Piéguers regondins		300.00 €	Oui							300.00 €	300.00 €	300.00 €
Amicale Laïque Les Aigrettes				3								
2024-06-20 Anciens Combattants : UNC	230.00 €	240.00 €		2	24		24	5.00 €	240.00 €	240.00 €	240.00 €	240.00 €
2024-05-27 APEL Sainte Anne				3	8 projets pour l'année scolaire 2023/2024					3 501.00 €	2 835.00 €	2 835.00 €
					Projet 1 : spectacle Il était une fois la forêt"				49.00 €			
					Projet 2 : séance ciné				60.00 €			
					Projet 3 : classe de neige				2 755.00 €			
					Projet 4 : séances piscine				204.00 €			
					Projet 5 : journée centre équestre				110.00 €			
					Projet 6 : journée Domaine de Suscinio				112.00 €			
					Projet 7 : journée Parc Adréraline				139.00 €			
					Projet 8 : rencontres sportives en réseau				72.00 €			
2024-05-27 Association sportive collège Kerdurand	0.00 €	0.00 €	Oui	1	13		13	5.00 €	65.00 €	65.00 €	0.00 €	0.00 €
Bâtiment CFA(39 € x jeune)				1				39.00 €	0.00 €			
Chambre des Métiers : Côtes Armor 39x				1								
Chambre des Métiers : Morbihan 39 x jeunes				1								
Lycée agricole Ker Anna Kervignac 39x				1								
Maison Familiale d'Elilient (jeune de Nostang)				1								
Maison Familiale Rurale de Landivisau	39.00 €			1	1		1	39.00 €	39.00 €			
Radio Breizh												
RESAGRI de la Terre aux Iles		0.00 €		1								
<b>Sous total</b>	<b>269.00 €</b>	<b>540.00 €</b>							<b>3 845.00 €</b>	<b>4 291.00 €</b>	<b>3 560.00 €</b>	<b>3 560.00 €</b>

Insertion / caritative - Extérieurs à Nostang												
A.D.A.P.E.I. du Morbihan papillons blancs	80.00 €			1								
2024-05-27 ADMR	0.00 €	0.00 €	Non	1						0.00 €	0.00 €	0.00 €
2024-05-27 AFM Téléthon	0.00 €	0.00 €		1						80.00 €	0.00 €	0.00 €

BENEFICIAIRES	Versées années précédentes		Elig. Adm. du dossier oui / non	Critère A Intérêt local	Adher. Nostalg	Adher. extérieur Nostg : 2	Valeur critère B = E * F	Valeur du point	Montant selon calcul	Proposée à la commission	Retenue par la commission finances	Approuvé par le CM
	2022	2023										
Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)				1								
Ass."parents & amis du foyer Le Chêne" Lanester				1								
Association Française des Sclérosés en plaques	0.00 €	0.00 €		1						0.00 €		
Avenir Kenvignac	160.00 €	160.00 €		2					160.00 €	160.00 €	160.00 €	160.00 €
Bretagne Vivante	0.00 €	0.00 €		1						0.00 €		
Comice Agricole du Canton	0.00 €	425.00 €	Oui	1	1659	nostalgais au 1/01/24		0.25 €	414.75 €	414.75 €	415.00 €	415.00 €
Don du sang canton de Port-Louis	80.00 €	80.00 €	Oui	1						80.00 €		
Eau et rivières de Bretagne	0.00 €	0.00 €		1						0.00 €		
EFAIT : ecoute familiale d'information Toxicomanie				1								
Enfance et Famille d'adoption du Morbihan	0.00 €	0.00 €		1								
Groupe ment de Vulgarisation Agricole				1								
La Banque Alimentaire	80.00 €			1								
La Ligue contre le Cancer				1								
La Prévention Routière		0.00 €		1								
LAPACH Festival de BD - Ste Hélène		80.00 €										
Le Noël de l'Enfance				1								
Le secours catholique		0.00 €		1						0.00 €		
Le secours populaire		0.00 €		1						0.00 €		
Les mains dans le sable	0.00 €	0.00 €	Oui	1						0.00 €		
Les Restaurants du Cœur		80.00 €	Oui	1	3	familles				80.00 €	80.00 €	80.00 €
Mutilités de la voix		0.00 €	Non	1						0.00 €		
Outil en main		80.00 €	Oui	1					80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €
Observatoire du Planc ton		0.00 €		1	0					0.00 €		
Pailiantec				1								
Part.loyer Riantec												
Rêves de clown	0.00 €	0.00 €	Non	1						0.00 €		
SNSM	80.00 €	80.00 €	Oui	1						100.00 €	80.00 €	80.00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	0.00 €	0.00 €		1						0.00 €		
UDSP Pupilles Sapeurs Pompiers 56	0.00 €	0.00 €	Oui	1						0.00 €	80.00 €	80.00 €
Vaincre la Mucoviscidose	0.00 €	0.00 €		1						0.00 €		

BENEFICIAIRES	Versées années précédentes		Elig. Adm. du dossier ou / non	Critère A Intérêt local	Adhér. Nostang	Adhér. extérieur Nstg : 2	Valeur critère B = E + F	Valeur du point	Montant selon calcul	Proposée à la commission	Retenue par la commission finances	Approuvé par le CMI	Publié le
	2022	2023											
<b>Sous total</b>	480.00 €	985.00 €							654,75 €	994,75 €	895,00 €		895,00 €

<b>TOTAL</b>	8 594.00 €	11 480.00 €							17 334,75 €	16 180,75 €	14 600,00 €		
--------------	------------	-------------	--	--	--	--	--	--	-------------	-------------	-------------	--	--

Subventions exceptionnelles													
2024-05-27	Comité Jumelage Bois d'Amont	Déplacement à Bois d'Amont : repas sur place offerts aux bois d'amoniers										500.00 €	500.00 €
2024-05-27	Patchanostang	Dépenses dues à l'organisation de l'Exposition à la chapelle Locmaria										150.00 €	150.00 €
2024-05-27	UNC	Remplacement du drapeau, j'avais déjà évoqué en 2023 le remplacement de ce drapeau. Il serait intéressant que les enfants des écoles soient présents lors de la remise de drapeau										1 313.99 €	1 314.00 €

<b>Sous total</b>											1 963,99 €	1 964,00 €
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------	------------

<b>TOTAUX</b>											18 144,74 €	16 564,00 €
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------	-------------

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ**

VU le code de la commande publique

Monsieur Le Maire explique qu'afin de permettre un entretien régulier et simplifier des réseaux d'assainissement de la commune, il est proposé au conseil municipal de lancer une consultation ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux eaux usées pour une durée maximale de 3 ans.

Les travaux seront effectués sur l'ensemble du territoire communal, en secteur rural et semi urbain.

L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum de travaux de 40 000 € HT et avec un montant maximum de travaux de 120 000.00 € HT pour une durée maximale de 3 ans.

Les prestations objet du présent accord-cadre seront exécutées au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Chaque bon de commande précisera celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée ainsi que les quantités à exécuter.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour l'accord cadre cité sur la plateforme Mégalis Bretagne et de signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

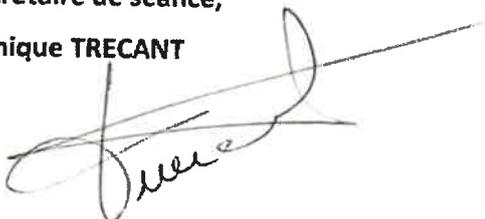
Publié le

ID : 056-215601485-20240718-20240704-DE

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,**

**Dominique TRECANT**



**Jean-Pierre GOURDEN.**

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE MATÉRIEL ACQUIS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE PROJETS  
FINANCES PAR LE FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L. 211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques ;

Vu les articles L2241-1 et L2242-1 du code général des collectivités territoriales, conjointement, prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune et qu'il statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ;

Vu le projet pédagogique présenté par l'école des Aigrettes dans le cadre du Conseil de la Refondation (Fonds d'Innovation Pédagogique);

Marie LE QUINTREC, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que la délégation d'achat prise en charge par les services du rectorat permet de ne pas avancer les sommes engagées au titre du projet sur les fonds propres de la mairie. Elle évite également à l'école d'engager des sommes via le compte OCCE dont elle dispose.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver une procédure de délégation avec achat direct par les services du rectorat de l'académie de Rennes, avec transfert de propriété du matériel à la commune de Nostang.

Une convention de transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique à laquelle sera joint en annexe la liste des biens sera proposée au vote du Conseil municipal à la fin du projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

-APPROUVE une procédure de délégation avec achat direct par les services du rectorat de l'académie de Rennes et transfert de propriété du matériel à la commune en fin de projet

Certifié conforme, le 22/07/2024

Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT



Le Maire  
Jean-Pierre GOURDEN



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPED) 2023**

Dans l'attente de la transmission des éléments nécessaires, il est proposé au conseil municipal de reporter ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Reporte la décision

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT**



**Le Maire  
Jean-Pierre GOURDEN**





DE-2024-07-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2023**

Dans l'attente de la transmission des éléments nécessaires, il est proposé au conseil municipal de reporter ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Reporte la décision

Certifié conforme, le 22/07/2024

Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT



Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : [mairie@nostang.fr](mailto:mairie@nostang.fr)

DE-2024-07-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**APPROBATION DE LA REVISION NUMERO 1 DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**

**a. Révision numéro 1 du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Nostang**

VU l'article L2224-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DE-2022-09-01 portant approbation du projet de révision numéro 1 du schéma directeur et du zonage des eaux usées,

Vu les avis n° 2022-010307/ n°2022DKB3 et n°2022-010308/ n°2022DKB4 datés du 03 février 2023 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe),

Vu l'avis n°2023-011096 daté du 25 janvier 2024 de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAe),

Vu la décision du 07 février 2024 n° E24000014/35 de Monsieur le président du tribunal administratif de Rennes,

VU l'arrêté AR-2024-11 en date du 16 février 2024 prescrivant l'enquête publique relative à la révision n°1 des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 18 mars 2024 au 19 avril 2024,

VU le rapport du commissaire enquêteur émettant un avis favorable assorti de recommandations.

Monsieur Le Maire explique que le conseil municipal en date le 21 novembre 2022 a approuvé le projet de révision numéro 1 du zonage d'assainissement des eaux usées. Pour Mémoire, les communes ou leurs établissements publics de coopération doivent définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter :

1. Les zones d'assainissement collectif, où la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,

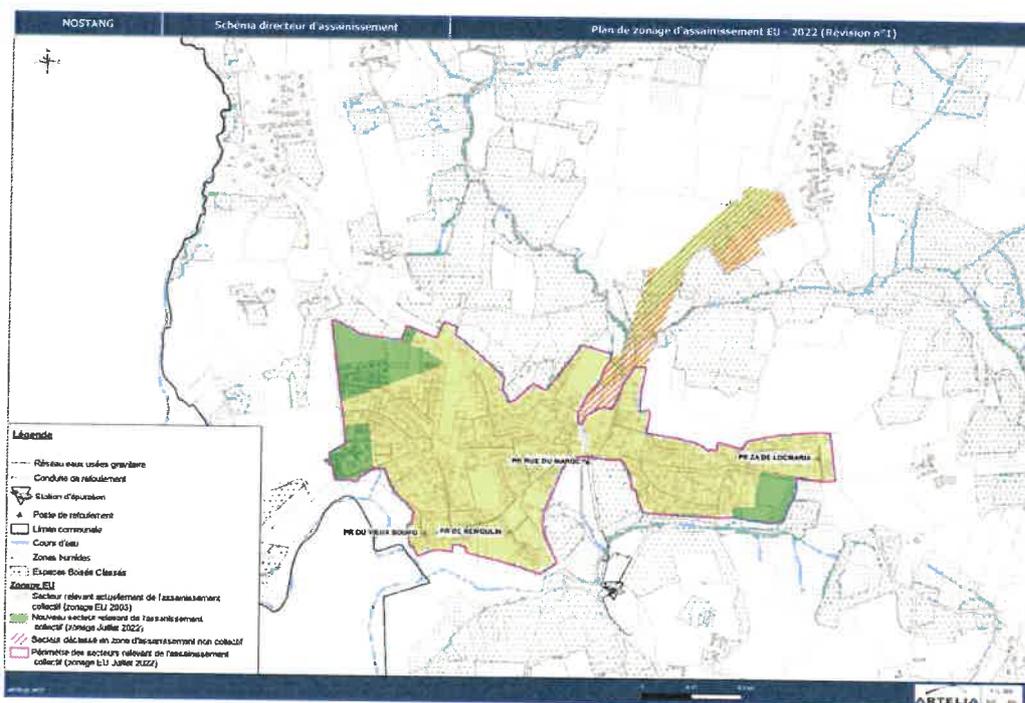
2. Les zones relevant de l'assainissement non collectif, où la collectivité est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Le zonage est soumis à enquête publique avant d'être approuvé par la collectivité. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de la révision n°1 de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de NOSTANG doit mettre à jour son zonage d'assainissement des eaux usées. La compétence assainissement est exercée par la commune de NOSTANG. En 2003, la commune a réalisé le 1er zonage d'assainissement Eaux Usées (préalable à l'élaboration du PLU de 2006), suivi d'une enquête publique et d'une délibération en conseil municipal du 6 Juin 2003.

Le projet de révision n°1 du plan de zonage d'assainissement eaux usées de la Commune NOSTANG comprend :

- un diagnostic de l'état actuel de l'assainissement collectif,
- des propositions de mise à jour du zonage,
- une évaluation de l'incidence du zonage.



L'étude porte donc sur l'ensemble des zones urbanisées de la commune, ainsi que les zones destinées à l'urbanisation, non desservies actuellement par le réseau collectif.

Sur ce projet, le 3 février 2023, la MRAe nous a demandé de présenter une étude d'impact environnementale, pour laquelle elle a rendu une décision tacite.

L'enquête publique s'est donc tenue du 18 mars 2024 au 19 avril 2024. Elle comptabilise deux visites et deux inscriptions sur le registre. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Poursuivre les travaux du schéma directeur d'assainissement et mettre en œuvre les mesures préconisées pour supprimer les anomalies constatées sur le réseau.
- Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif présentant des risques sanitaires et/ou environnemental.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la révision du schéma directeur et du zonage des eaux usées.

#### **b. Zonage et schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales**

Par délibération en date du 21 novembre 2022, la commune de Nostang a approuvé le projet de zonage et de schéma directeur des eaux pluviales. En effet, la commune de Nostang souhaite réaliser une actualisation de son plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales (révision numéro 1) afin de le mettre en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Cet article stipule que « Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoins, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement. »

Une étude « Schéma directeur d'Assainissement eaux pluviales » a été réalisée en 2015-2016. Cette étude avait permis d'actualiser les plans de réseau eaux pluviales et d'analyser le fonctionnement hydraulique du réseau. Ce diagnostic a permis de définir les orientations d'aménagements à réaliser sur le réseau d'eaux pluviales existant.

Comme pour les eaux usées, la MRAe nous a demandé d'effectuer une étude d'impact environnemental, sur laquelle elle a rendu un avis tacite.

Ce dossier a été soumis en enquête publique en même temps que le zonage des eaux usées. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- Poursuivre le suivi bactériologique des exutoires
- Retranscrire les prescriptions du zonage dans le règlement du PLU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la révision du schéma directeur et du zonage des eaux usées.

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT**



**Le Maire  
Jean-Pierre GOURDEN**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

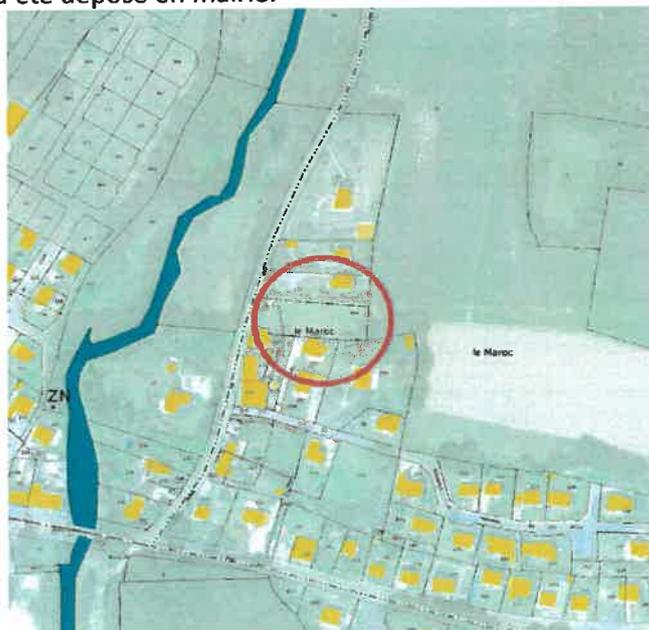
**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

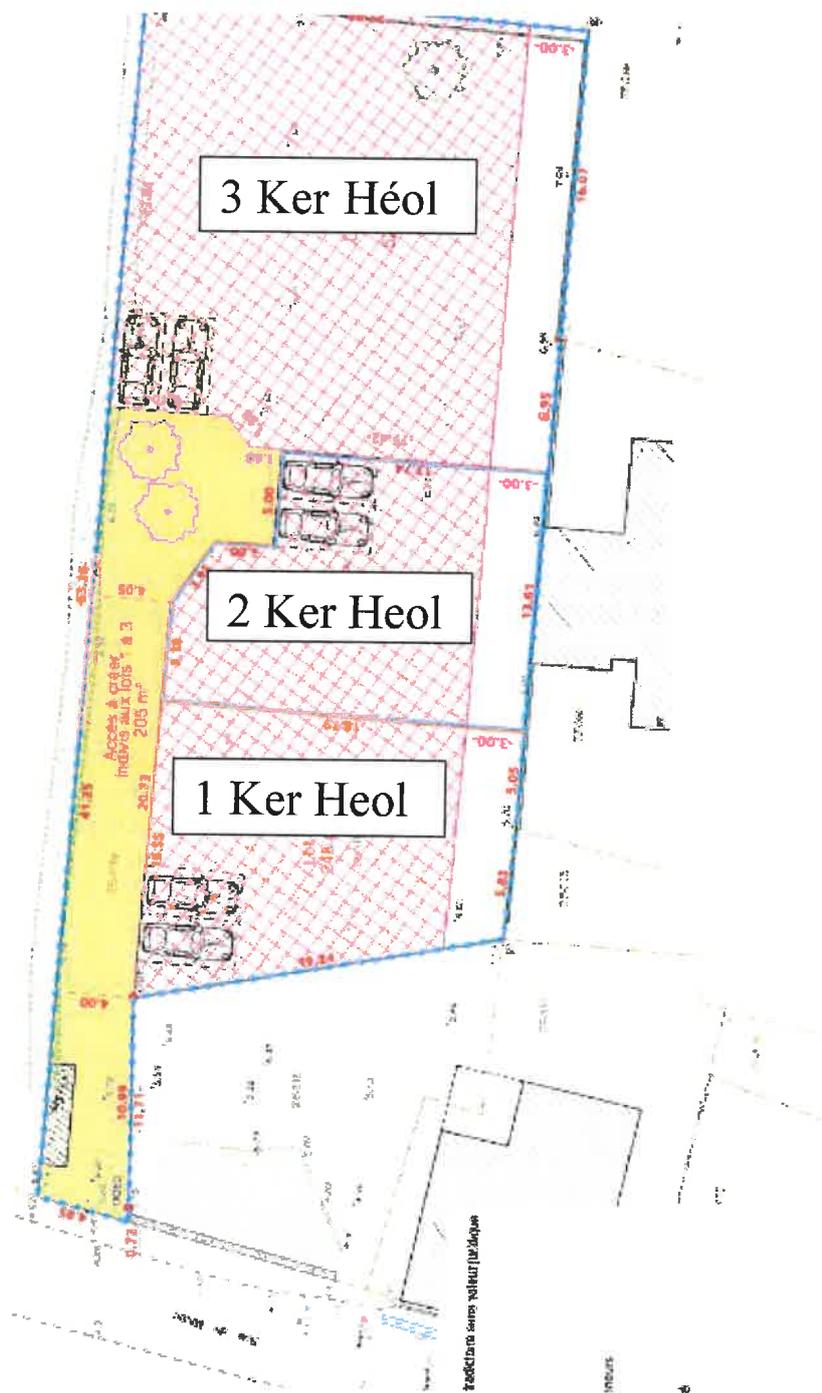
**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT RUE DU MAROC**

Monsieur Le Maire explique qu'un permis d'aménager pour la mise en place d'un lotissement de trois terrains rue du Maroc a été déposé en mairie.





Il convient de dénommer et de numérotter ce nouveau lotissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal !

- Dénomme ce nouveau lotissement « Ker Heol ».
- Numérote comme suit :
  - 1 Ker Heol
  - 2 Ker Heol
  - 3 Ker Heol.

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT**



**Le Maire**

**Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

VU les commissions finances ;

Madame Ghislaine BROQUARD, adjointe aux associations, explique que les dossiers de demande de subventions reçus à ce jour ont été étudiés par la commission finances.

Après en avoir délibéré et sans la participation de Monsieur Christophe TERRES soit avec 16 votants, le conseil municipal avec 15 voix pour, 1 abstention (Jean-François THIEBOT) et 0 voix contre

- ATTRIBUE les subventions aux associations telles que présenté dans le tableau annexé.

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,**  
**Dominique TRECANT**



**Le Maire**  
**Jean-Pierre GOURDEN**





Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : [mairie@nostang.fr](mailto:mairie@nostang.fr)

DE-2024-07-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ**

VU le code de la commande publique

Monsieur Le Maire explique qu'afin de permettre un entretien régulier et simplifier des réseaux d'assainissement de la commune, il est proposé au conseil municipal de lancer une consultation ayant pour objet la conclusion d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux eaux usées pour une durée maximale de 3 ans.

Les travaux seront effectués sur l'ensemble du territoire communal, en secteur rural et semi urbain.

L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum de travaux de 40 000 € HT et avec un montant maximum de travaux de 120 000.00 € HT pour une durée maximale de 3 ans.

Les prestations objet du présent accord-cadre seront exécutées au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Chaque bon de commande précisera celles des prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée ainsi que les quantités à exécuter.

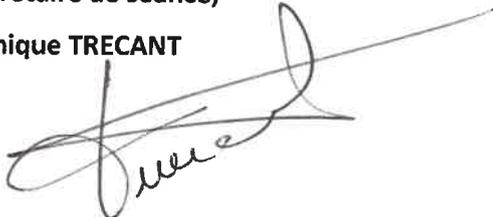
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour l'accord cadre cité sur la plateforme Mégalis Bretagne et de signer tous les documents afférents.

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,**

**Dominique TRECANT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Trecant', written over a horizontal line.

**Jean-Pierre GOURDEN.**

**Le Maire**

Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE MATÉRIEL ACQUIS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE PROJETS  
FINANCES PAR LE FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE**

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L. 211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques ;

Vu les articles L2241-1 et L2242-1 du code général des collectivités territoriales, conjointement, prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune et qu'il statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ;

Vu le projet pédagogique présenté par l'école des Aigrettes dans le cadre du Conseil de la Refondation (Fonds d'Innovation Pédagogique);

Marie LE QUINTREC, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que la délégation d'achat prise en charge par les services du rectorat permet de ne pas avancer les sommes engagées au titre du projet sur les fonds propres de la mairie. Elle évite également à l'école d'engager des sommes via le compte OCCE dont elle dispose.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver une procédure de délégation avec achat direct par les services du rectorat de l'académie de Rennes, avec transfert de propriété du matériel à la commune de Nostang.

Une convention de transfert de propriété de matériel acquis pour l'accomplissement de projets financés par le fonds d'innovation pédagogique à laquelle sera joint en annexe la liste des biens sera proposée au vote du Conseil municipal à la fin du projet.

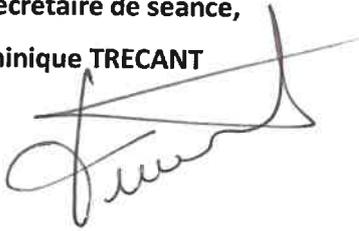
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

-APPROUVE une procédure de délégation avec achat direct par les services du rectorat de l'académie de Rennes et transfert de propriété du matériel à la commune en fin de projet

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,**

**Dominique TRECANT**



**Le Maire**

**Jean-Pierre GOURDEN**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solenn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPED) 2023**

Dans l'attente de la transmission des éléments nécessaires, il est proposé au conseil municipal de reporter ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Reporte la décision

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,  
Dominique TRECANT**



**Le Maire  
Jean-Pierre GOURDEN**



Mairie de NOSTANG  
2, rue Paul Le Roux  
56690 NOSTANG  
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68  
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-07-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **12/07/2024**

**Etaient présents :** Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE Ghislaine BROQUARD, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Jean-François THIEBOT

**Etaient absents :** Claude CONAN ayant donné pouvoir à Denis L'ANGE  
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT  
Solemn LOEZIC ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC  
Myriam ROSSOLIN, Absente  
Thibault de la MOTTE, Absent

**Secrétaire de séance :** Dominique TRECANT

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2023**

Dans l'attente de la transmission des éléments nécessaires, il est proposé au conseil municipal de reporter ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Reporte la décision

*Certifié conforme, le 22/07/2024*

**Le secrétaire de séance,**  
**Dominique TRECANT**



**Le Maire**  
**Jean-Pierre GOURDEN**